

## Communiqué de presse N°78

### **Achèvement définitif des opérations liées à l'accord relatif à Air Sénégal International signé en 2009**

Royal Air Maroc se félicite de la bonne mise en oeuvre de l'accord signé le 29 mai 2009 avec l'Etat du Sénégal en qualité de co-actionnaire de la compagnie Air Sénégal International ("ASI").

Après la réussite des démarches préalables nécessaires, les derniers points en suspens ont pu être menés à bien dans le strict respect des stipulations de l'accord du 29 mai 2009. Il s'agit des éléments suivants :

- Indemnisation par Royal Air Maroc des salariés d'ASI ;
- Recrutement par Royal Air Maroc d'une cinquantaine de salariés.  
Ce personnel est en cours d'embauche ;
- Restitution définitive à Royal Air Maroc en pleine propriété d'un avion Dash.

Royal Air Maroc se félicite du climat fraternel qui a prévalu à la résolution de ces affaires et souligne le soutien important qui a été apporté, dans ce cadre, par le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume du Maroc et le Ministère d'Etat du Sénégal Chargé des Transports Aériens.

Casablanca, le 3 décembre 2010